

Commune de TELLIN

Madame, Monsieur,

Conformément aux articles L1122-11 L1122-12, L1122-13 et L1122-14 du code de la démocratie locale et de la décentralisation, nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du Conseil communal qui aura lieu à la Maison communale de TELLIN, **le 05 septembre 2013 à 20 heures.**

ORDRE DU JOUR

I. SEANCE PUBLIQUE.

Présentation du PCDR par la Fondation Rurale de Wallonie.

FINANCES

1. Fabrique d'Eglise de Bure – Budget 2014 – Approbation.
2. Fabrique d'Eglise de Resteigne – Budget 2014 – Approbation.
3. C.P.A.S – Modifications budgétaires ordinaires et extraordinaires n° 1 – Approbation.
4. Répartition des frais des services d'incendie – Redevances définitives des communes protégées – Approbation.
5. Financement des services d'incendie – redevance provisoire relative au 2^{ème} trimestre 2013 – Approbation.
6. Maison du tourisme de la Haute-Lesse - Avenant à la convention financière de 2002 – Approbation.
7. Financement des investissements extraordinaires - Approbation des conditions et du mode de passation - marché répétitif.

TRAVAUX

8. Isolation acoustique du Pâchy – Approbation de l'attribution – Ratification.
9. Marché de travaux de pose d'installations d'éclairage public – renouvellement de l'adhésion de la Commune à la centrale de marchés INTERLUX – Approbation.

Commune de TELLIN

Madame, Monsieur,

Conformément aux articles L1122-11 L1122-12, L1122-13 et L1122-14 du code de la démocratie locale et de la décentralisation, nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du Conseil communal qui aura lieu à la Maison communale de TELLIN, **le 05 septembre 2013 à 20 heures.**

ORDRE DU JOUR

10. Réfection de la rue Saint-Joseph à TELLIN - Approbation de la convention relative à l'octroi d'un prêt CRAC financement alternatif d'investissements type « Bâtiments » - Décision du Gouvernement wallon du 02 mai 2013 relative au Programme Triennal Transitoire – Approbation.
11. Plan d'Investissement Communal 2013-2016 – Approbation.
12. Achat semoir service hiver - Approbation des conditions et du mode de passation – Approbation.
13. R.U.S. Tellin – Mise en conformité de l'installation électrique et de secours de la buvette – Approbation décompte final. - MISE EN CONFORMITE DE L'INSTALLATION ELECTRIQUE ET DE SECOURS DE LA BUVETTE - Approbation décompte final.
14. PDS Resteigne – Aménagement de trottoirs et d'un dépose minute à l'école de Resteigne – Approbation du décompte final – Ratification.
15. Acquisition parcelle cadastrée SAINT-HUBERT/Awenne/A/389b – Approbation.
16. Acquisition de la parcelle cadastrée à Resteigne, section A n°794A d'une superficie de 20a65ca – Approbation.
17. Demande de régularisation d'un dépôt de bois sur domaine public – Mise à disposition précaire et gratuite du domaine public – Approbation.

DENOMINATION DE VOIES PUBLIQUES

18. Dénomination de voies publiques – Cité du Centenaire - Approbation

Commune de TELLIN

Madame, Monsieur,

Conformément aux articles L1122-11 L1122-12, L1122-13 et L1122-14 du code de la démocratie locale et de la décentralisation, nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du Conseil communal qui aura lieu à la Maison communale de TELLIN, **le 05 septembre 2013 à 20 heures.**

ORDRE DU JOUR

ENVIRONNEMENT

19. Intégration du périmètre du site « Ri des Revaux » dit « TELLIN4 » au périmètre de travail du projet LIFE Lomme sur la commune de TELLIN – Approbation.
20. Gentlemen agreement de partenariat avec la Province de Luxembourg pour l'intégration communale à la Convention des Maires et positionnement de la Commune par rapport au subside POLLEC – Approbation

REGLEMENT CIMETIERE – DELEGATION D'OCTROI DE CONCESSION.

21. Règlement d'administration intérieure des cimetières et concessions – Approbation.
22. Cimetières – Concessions et sépultures – Tarif – Approbation.
23. Taxe sur les inhumations, dispersions des cendres et mises en columbarium. Exercice 2013 – Approbation.
24. Redevance exhumations - Exercice 2013 – Approbation.

DEMANDES DE CONCESSION.

Commune de TELLIN

Madame, Monsieur,

Conformément aux articles L1122-11 L1122-12, L1122-13 et L1122-14 du code de la démocratie locale et de la décentralisation, nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du Conseil communal qui aura lieu à la Maison communale de TELLIN, **le 05 septembre 2013 à 20 heures.**

ORDRE DU JOUR

- 25. Cimetière de Bure – Demandes de concessions – (2) Approbation.
- 26. Cimetière de Resteigne – Demande de concession – Approbation.

CONVENTION

- 27. Convention entre l'Etat Belge et la Commune de Tellin relative à la délivrance des titres de séjour biométrique aux ressortissants de pays tiers et de passeports biométriques aux citoyens belges – Approbation.
- 28. Intercommunale de Mutualisation Informatique et Organisationnelle – Convention cadre de service concernant le logiciel libre « Site Web – CMS Plone » - Approbation.

MODIFICATION DE STATUTS

- 29. Réinsertion – Modification des statuts Chapitre XII « DEFITS » - Approbation.

INFORMATION

Plan Communal d'action annuel 2013-2014.

Commune de TELLIN

Madame, Monsieur,

Conformément aux articles L1122-11 L1122-12, L1122-13 et L1122-14 du code de la démocratie locale et de la décentralisation, nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du Conseil communal qui aura lieu à la Maison communale de TELLIN, **le 05 septembre 2013 à 20 heures.**

ORDRE DU JOUR

Fait à Tellin, le 27 août 2013.

Par le Collège :
La secrétaire communale,

Le Bourgmestre,

A. LAMOTTE.

J.P. MAGNETTE

En vertu de l'article 21 du Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil Communal, le secrétaire communal et le receveur se tiendront à la disposition des conseillers communaux afin de leur donner des explications techniques nécessaires à la compréhension des dossiers :

- le lundi 02 septembre 2013

Commune de TELLIN

Madame, Monsieur,

Conformément aux articles L1122-11 L1122-12, L1122-13 et L1122-14 du code de la démocratie locale et de la décentralisation, nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du Conseil communal qui aura lieu à la Maison communale de TELLIN, **le 05 septembre 2013 à 20 heures.**

ORDRE DU JOUR

- de 14 à 16 hrs ;
- de 17 à 19 hrs.